



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 juin 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 juin 2006

**Pôle Sports - Convention Publique d'Aménagement - Compte  
rendu annuel de l'opération Zone d'Aménagement Concerté 'Pôle  
Sports' concédée à Deux-Sèvres Aménagement - Réalisations 2005 -  
Prévisions 2006**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Conformément aux dispositions des articles L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le compte rendu annuel à la collectivité locale sur l'opération qui lui a été confiée à savoir la ZAC du Pôle Sport par Convention Publique d'Aménagement approuvée au Conseil Municipal du 24 juin 2005.

Le document transmis comprend :

- la situation juridique et administrative,
- l'état d'avancement physique et financier,
- les réalisations de l'Exercice 2005 et prévisions pour 2006,
- les bilan, plan de financement et de trésorerie prévisionnels,
- la note de conjoncture.

S'agissant du premier exercice, ce document reprend les bases de la Convention intervenue en Juillet 2005. Le dossier de réalisation de la ZAC, en cours d'élaboration, intégrera le dossier financier qui deviendra le document de référence de cette opération.

Néanmoins les prévisions de dépenses pour 2006 portent essentiellement sur les acquisitions foncières, la Ville de Niort ayant délibéré en mars 2006 sur le versement d'une avance financière permettant leur réalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu annuel de l'opération conventionnée avec Deux-Sèvres Aménagement et conformément aux dispositions des articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'approuver le compte-rendu annuel de l'opération ZAC « Pôle Sports »
- de donner acte à Deux-Sèvres Aménagement de la transmission du Compte Rendu Annuel pour l'opération ZAC Pôle Sports.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Amaury BREUILLE**

[Ordre du jour](#)